

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Enfance et famille

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Décision du 29 juillet 2011 du comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE)

NOR : SCSA1130666S

Le comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance, réuni le 15 juin 2011 sous la présidence du chef de service, adjoint à la directrice générale de la cohésion sociale,

Vu l'article 27 de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu le décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance,

Décide :

Article 1^{er}

Au titre de la première enveloppe du FNFPE pour 2011, en application de l'article 6 du décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance, le coefficient a, pondérant le critère « nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance par département », est affecté de la valeur 0,75. Le coefficient b, pondérant le critère « potentiel financier du département » est affecté de la valeur 0,25.

Article 2

Au titre de la première enveloppe du FNFPE pour 2011, en application de l'article 6 du décret du 17 mai 2010, sont approuvés les montants des dotations versées aux départements selon le tableau joint en annexe I.

Article 3

Au titre de la seconde enveloppe du FNFPE, quarante-huit projets sont sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2011-2013. La liste des projets lauréats est jointe en annexe II.

Article 4

En application de l'article 7 du décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 et de l'article 4 de la convention signée le 16 juillet 2010 entre la CNAF et le président du comité de gestion, est adoptée la délibération confiant à la Caisse nationale des allocations familiales la représentation du fonds en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 juillet 2011.

Pour le comité de gestion
du Fonds national de financement
de la protection de l'enfance :
Pour la présidente et par délégation :
Le chef de service,
P. DIDIER-COURBIN

ANNEXE I

RÉPARTITION DES DOTATIONS ATTRIBUÉES AUX DÉPARTEMENTS AU TITRE DE LA PREMIÈRE
ENVELOPPE DU FONDS NATIONAL DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE POUR
L'ANNÉE 2011

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
01 Ain	92 129,06
02 Aisne	256 890,11
03 Allier	99 467,25
04 Alpes-de-Haute-Provence	48 635,57
05 Hautes-Alpes	16 765,35
06 Alpes-Maritimes	140 550,38
07 Ardèche	49 278,34
08 Ardennes	107 876,70
09 Ariège	55 116,75
10 Aube	84 415,93
11 Aude	138 461,41
12 Aveyron	66 900,70
13 Bouches-du-Rhône	271 512,92
14 Calvados	358 178,51
15 Cantal	50 938,80
16 Charente	64 543,91
17 Charente-Maritime	92 343,32
18 Cher	96 735,52
19 Corrèze	69 739,56
2A Corse-du-Sud	21 693,18
2B Haute-Corse	14 729,94
21 Côte-d'Or	168 403,36
22 Côtes-d'Armor	167 224,96
23 Creuse	49 492,59
24 Dordogne	98 395,98
25 Doubs	95 021,49
26 Drôme	106 430,49
27 Eure	189 507,34
28 Eure-et-Loir	118 589,39
29 Finistère	228 072,99
30 Gard	137 872,21
31 Haute-Garonne	257 961,37
32 Gers	39 369,11
33 Gironde	522 832,43
34 Hérault	197 274,03
35 Ille-et-Vilaine	300 651,41
36 Indre	49 546,15
37 Indre-et-Loire	105 894,86
38 Isère	231 233,23
39 Jura	99 306,56
40 Landes	123 463,66
41 Loir-et-cher	86 665,59

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
42 Loire	348 751,35
43 Haute-Loire	62 294,24
44 Loire-Atlantique	219 824,23
45 Loiret	191 328,49
46 Lot	26 674,58
47 Lot-et-Garonne	113 018,79
48 Lozère	13 230,16
49 Maine-et-Loire	138 997,04
50 Manche	126 677,46
51 Marne	119 928,47
52 Haute-Marne	58 544,81
53 Mayenne	70 917,95
54 Meurthe-et-Moselle	230 322,66
55 Meuse	83 558,92
56 Morbihan	134 926,23
57 Moselle	162 404,25
58 Nièvre	77 666,94
59 Nord	1 732 240,62
60 Oise	161 118,73
61 Orne	153 030,66
62 Pas-de-Calais	680 951,61
63 Puy-de-Dôme	129 462,76
64 Pyrénées-Atlantiques	179 651,67
65 Hautes-Pyrénées	127 105,97
66 Pyrénées-Orientales	92 236,19
67 Bas-Rhin	264 281,86
68 Haut-Rhin	192 399,76
69 Rhône	461 716,58
70 Haute-Saône	125 231,25
71 Saône-et-Loire	131 819,55
72 Sarthe	106 001,98
73 Savoie	64 918,85
74 Haute-Savoie	83 826,73
75 Paris	397 119,11
76 Seine-Maritime	577 949,18
77 Seine-et-Marne	291 331,38
78 Yvelines	162 511,38
79 Deux-Sèvres	104 984,28
80 Somme	233 857,84
81 Tarn	70 114,50
82 Tarn-et-Garonne	50 188,91
83 Var	112 965,23
84 Vaucluse	111 840,40
85 Vendée	95 985,63
86 Vienne	84 255,24
87 Haute-Vienne	109 322,92
88 Vosges	143 549,93
89 Yonne	145 210,40
90 Territoire de Belfort	36 905,19
91 Essonne	287 421,25

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT	MONTANT DE LA DOTATION attribuée au titre de 2011 (en euros)
92 Hauts-de-Seine	281 797,09
93 Seine-Saint-Denis	432 953,03
94 Val-de-Marne	119 714,22
95 Val-d'Oise	143 549,93
971 Guadeloupe	158 279,87
972 Martinique	135 729,68
973 Guyane	55 116,75
974 La Réunion	276 172,93
Total 1 ^{re} enveloppe	17 054 000,00

ANNEXE II

LISTE DES PROJETS LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS FNFPE
15 JUIN 2011

Ain :
Maison départementale de l'enfance de l'Ain, centre maternel.

Alpes-Maritimes :
Association régionale pour la promotion des actions de santé (ARPAS).
Association Parcours de femmes.

Ardennes :
Apprentis d'Auteuil, relais d'accompagnement jeunes majeurs.
Apprentis d'Auteuil, service d'accueil des familles, Charleville-Mézières.

Aube :
Association auboise pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (AASEAA),
Le Pavillon.
Conseil général de l'Aube, placement hors les murs (PHOM).

Bas-Rhin :
Apprentis d'Auteuil, service d'accueil des familles, Strasbourg.

Bouches-du-Rhône :
Association aide aux mères et aux familles à domicile des Bouches-du-Rhône (AMFD 13).
Association Médecins du monde.
Association Serena.
Collectif santé jeunes du pays aubagnais.
Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD 13).

Cher :
Conseil général du Cher, service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile (SAMÉD).
Conseil général du Cher-UNADO.

Côte-d'Or :
Association ACODEGE (Association côte-d'orientienne pour le développement et la gestion d'actions sociales et médico-sociales), Herriot.
Association beaunoise de protection de l'enfance (ABPE).

Eure-et-Loir :
Apprentis d'Auteuil, accueil séquentiel.

Gard :
Association Naître et grandir en Languedoc-Roussillon.
Centre départemental d'accueil des familles (CDAF 30).

Gers :
Centre Cantoloup La Vallée.

Gironde :
Association girondine d'éducation spécialisée (AGEP).

Haute-Loire :
Conseil général de la Haute-Loire, placement externalisé.

Hérault :
Association languedocienne pour la jeunesse (ALPJ).

Isère :
Apprentis d'Auteuil, maison des familles.

Landes :
Association de sauvegarde et d'actions éducatives des Landes (ASAEL).
Conseil général des Landes, centre départemental de l'enfance.

Lot :
Conseil général du Lot, protection maternelle infantile (PMI).

Lot-et-Garonne :
Association protestante régionale d'écoute et de soutien (APRES).
Association Ciliohpaj, avenir et joie.
Association Relais.
Association Reliance.

Manche :

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM), consultations familiales.

Marne :

Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA).

Morbihan :

Conseil général du Morbihan, centre départemental de l'enfance.

Orne :

Association orphelinat agricole Giel don Bosco.

Pas-de-Calais :

Groupe de recherche et de formation pour la prévention de l'enfance à risque (GRAFPER).

Pyrénées-Atlantiques :

Association Regain.

Pyrénées-Orientales :

Association Enfance catalane.

Seine-et-Marne :

Conseil général de Seine-et-Marne, jeunes en grande difficulté.

Seine-Saint-Denis :

Association d'aide à l'enfance et à la famille (AADEF), médiation enfance famille.

Association Devenir, maison d'enfants à caractère social (MECS) Les Gavroches.

Tarn :

Conseil général du Tarn, Castres.

Territoire de Belfort :

Association départementale d'insertion des jeunes (ADIJ).

Val-d'Oise :

Apprentis d'Auteuil, Jacques Laval.

Var :

Association enfants problèmes parents en difficulté (AEP Le Prélude).

Association Solidarités Est Var.

Vienne :

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA86), centre éducatif et de formation départemental (CEFORD).